

Bilan des interventions relatives à l'eau potable sur le territoire de l'île de Montréal en 2007

Julie Brodeur

2008

**DIRECTION DE
SANTÉ PUBLIQUE**

***Votre partenaire
pour garder notre
monde en santé***

Bilan des interventions relatives à l'eau potable sur le territoire de l'île de Montréal en 2007

Julie Brodeur, M. Sc., toxicologue

2008

Une réalisation du secteur Vigie et protection
Direction de santé publique
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
1301, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2L 1M3
Téléphone : 514-528-2400
www.santepub-mtl.qc.ca

© Direction de santé publique
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (2008)
Tous droits réservés

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2008
ISBN : 978-2-89494-631-2 (version imprimée)
ISBN : 978-2-89494-632-9 (version PDF)

Prix : 5 \$

Le mot du directeur

La Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (DSP) présente un bilan des interventions relatives à l'eau potable réalisées en 2007 sur le territoire de l'île de Montréal.

Vous pourrez constater que le nombre d'événements ayant conduit à des résultats d'analyse hors norme est sensiblement du même ordre que celui des dernières années.

Je vous souhaite une bonne lecture !

Le directeur de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Lessard'.

Richard Lessard, M.D.

Sommaire

Au cours de l'année 2007, la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (DSP) a été avisée de 44 événements¹ concernant la qualité de l'eau potable. De ce nombre, 14 événements ont conduit à des résultats d'analyse hors norme par rapport au *Règlement sur la qualité de l'eau potable*. Les paramètres microbiologiques concernés dans les dépassements des normes de qualité de l'eau potable sont les coliformes totaux, les colonies atypiques et les coliformes fécaux. La présence de coliformes fécaux a d'ailleurs conduit à l'émission d'avis d'ébullition obligatoires. La turbidité et les trihalométhanes totaux (THM) ont été les seuls paramètres impliqués dans les non-conformités physico-chimiques. Les 30 autres événements n'ont pas conduit à des résultats d'analyse hors norme. Ces événements concernent *i*) la déclaration, par les laboratoires, de 9 événements impliquant la présence de coliformes totaux² *ii*) la déclaration, par les laboratoires, de 5 résultats d'analyse pour les THM (concentration trimestrielle supérieure à 80 µg/L³) et *iii*) la déclaration, par les responsables de réseaux de distribution d'eau potable, de 16 avis d'ébullition préventifs en raison de bris d'aqueduc ou de travaux sur les réseaux de distribution d'eau potable.

Même si la réglementation en vigueur oblige les laboratoires et les responsables de réseaux de distribution d'eau potable à déclarer les résultats d'analyse hors norme à la DSP, la plupart de ces résultats ont été déclarés uniquement par les laboratoires accrédités. Les responsables de réseaux de distribution d'eau potable ont en effet déclaré les résultats d'analyse hors norme dans une proportion de 14 % des cas ce qui est très faible compte tenu de l'obligation légale de leur part de les déclarer à la DSP.

En 2007, la Ville de Montréal et les villes liées impliquées dans la problématique du plomb dans l'eau potable sur le territoire de l'île de Montréal ont proposé de mesurer annuellement les concentrations en plomb dans l'eau du robinet de 50 résidences avec une entrée de service d'eau en plomb. Les résultats des concentrations de plomb mesurées dans l'eau du robinet de près de 50 résidences avec une entrée de service d'eau en plomb en 2007 dépassent la norme de 10 µg/L, après au moins 5 minutes d'écoulement de l'eau, dans une proportion de 64 %, mais demeurent toujours inférieures à l'ancienne norme de 50 µg/L.

¹ Ce nombre d'événements ne tient pas compte des dépassements de la norme du plomb dans l'eau potable pour l'année 2007. Voir la section 5 à ce sujet.

² Les normes de l'annexe 1 c) et 1 d) du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* pour les coliformes totaux tiennent compte du nombre d'échantillons qu'un réseau de distribution d'eau potable doit prélever par mois. Par conséquent, il se peut qu'il y ait un résultat d'analyse de présence de coliformes totaux sans toutefois qu'il y ait un dépassement de la norme. Ces résultats sont néanmoins déclarés à la DSP par les laboratoires d'analyse accrédités car ils ne peuvent pas savoir si les normes sont respectées ou non.

³ La norme pour les THM (80 µg/L) est une concentration moyenne maximale calculée sur quatre trimestres consécutifs, les laboratoires d'analyse déclarent donc tous les résultats de THM supérieurs à 80 µg/L.

Table des matières

1-	Introduction	1
2-	Rôle et responsabilités de la Direction de santé publique	1
3-	Usines de production d'eau potable et réseaux de distribution d'eau potable sur le territoire de l'île de Montréal	2
4-	Description des événements déclarés à la DSP concernant la qualité de l'eau potable sur le territoire de l'île de Montréal	2
	4.1 Paramètres microbiologiques.....	3
	4.2 Paramètres physico-chimiques.....	3
	4.3 Interventions préventives.....	4
	4.4 Déclarations à la DSP des résultats d'analyse hors norme par les laboratoires et les responsables de réseaux de distribution d'eau potable	6
5-	Dépassements de la norme du plomb dans l'eau potable sur le territoire de l'île de Montréal en 2007	7
6-	Conclusion	9
7-	Références.....	10

Liste des tableaux

Tableau 1.	Description des événements déclarés à la DSP concernant la qualité de l'eau potable sur le territoire de l'île de Montréal en 2007	5
Tableau 2.	Nombre d'événements ayant conduit à des résultats d'analyse hors norme selon le type de déclarant et le type de réseaux de distribution d'eau potable.....	6

1- Introduction

Dans le cadre de l'application du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* (c. Q-2, r.18.1.1) (ci-après appelé, Règlement) (Gouvernement du Québec, 2001), le rôle de la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (DSP) porte principalement sur la protection et le suivi de la santé de la population, en s'assurant entre autres que la population est adéquatement informée et en évaluant les risques à la santé en lien avec la contamination de l'eau.

Lors de dépassements des normes de qualité concernant les paramètres microbiologiques ou physico-chimiques les laboratoires et les responsables des réseaux de distribution d'eau potable ont l'obligation légale d'aviser le directeur de santé publique de la région concernée (art. 35 et art. 36 du Règlement, respectivement). Les responsables de réseaux de distribution d'eau potable doivent également informer la DSP lors de toutes autres situations pouvant affecter la qualité de l'eau potable (ex. : défaillance du système de filtration, du système de désinfection, etc.) (art. 35.1 du Règlement).

Ce bilan a donc pour but premier de décrire les événements déclarés à la DSP concernant la qualité de l'eau potable sur le territoire de l'île de Montréal et de discuter également *i)* du rôle et des responsabilités de la santé publique, *ii)* des usines de production d'eau potable et des réseaux de distribution d'eau potable sur l'île de Montréal et *iii)* des dépassements de la norme du plomb dans l'eau potable sur l'île de Montréal en 2007.

2- Rôle et responsabilités de la Direction de santé publique

Les rôles et les responsabilités de la DSP relativement à l'application du Règlement consistent principalement à :

- s'assurer que la population soit informée et protégée de manière adéquate afin d'éviter les épidémies associées à une contamination de l'eau potable.
- obtenir des partenaires du réseau de la santé les renseignements épidémiologiques de manière précoce pour la surveillance et la protection de la santé de la population.
- évaluer les risques à la santé associés à une contamination de l'eau potable.
- identifier les situations pouvant mettre en danger la santé de la population.

Plusieurs actions doivent être exécutées dont entre autres :

- assurer un suivi des résultats d'analyse hors norme microbiologiques et physico-chimiques dans l'eau potable et des situations pouvant affecter la qualité de l'eau potable.
- évaluer le risque sanitaire lors de situations diverses.
- aviser les partenaires du réseau de la santé (Info-Santé CLSC, l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal) lors d'avis d'ébullition ou d'avis de non consommation ou de situations pouvant affecter la qualité de l'eau potable.
- conduire des enquêtes épidémiologiques lorsque nécessaire.
- produire des outils de communication au besoin.
- produire un bilan annuel des interventions relatives à l'eau potable sur le territoire de l'île de Montréal.

3- Usines de production d'eau potable et réseaux de distribution d'eau potable sur le territoire de l'île de Montréal

Sur le territoire de l'île de Montréal, il y a sept usines de production d'eau potable soit Atwater, Charles-J. Des Bailleurs, Dorval, Lachine, Pierrefonds-Roxboro, Pointe-Claire et Sainte-Anne-de-Bellevue.

À la fin de l'année 2006, on comptait sur le territoire de l'île de Montréal, 51 réseaux de distribution d'eau potable à la suite de la création de nouvelles villes liées et de l'ajout de plusieurs réseaux privés de distribution d'eau potable. Au cours de l'année 2007, certains changements ont été apportés dont l'ajout du réseau privé du Golf Royal Montréal et le retrait du réseau municipal d'Anjou qui a toutefois été rattaché au réseau municipal de distribution d'eau potable de Montréal. C'est pourquoi, à la fin de l'année 2007, il y avait toujours un total de 51 réseaux de distribution d'eau potable sur l'île de Montréal.

Les 19 réseaux municipaux de distribution d'eau potable sont Baie d'Urfé, Beaconsfield, Côte Saint-Luc, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Hampstead, Île-Dorval, Kirkland, Lachine, Montréal, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pierrefonds-Roxboro, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville par Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville (aqueduc Philips) et Westmount.

Il y a également sept réseaux municipaux touristiques soit le Jardin Botanique de Montréal, le Parc-nature du Cap-Saint-Jacques, secteur du Château (cabine de plage), le Parc-nature du Cap-Saint-Jacques (ferme), le Parc-nature du Cap-Saint-Jacques (centre d'interprétation), le Parc-nature du Cap-Saint-Jacques (cabane à sucre), le Parc-nature du Cap-Saint-Jacques, secteur du Château (château) et le Parc Olympique.

Les 25 réseaux privés⁴ de distribution d'eau potable sont Boscoville, CEGEP de Saint-Laurent, CEGEP Marie-Victorin, Cimetière Notre-Dame-des-Neiges, Cité des Prairies, Cité-Jardin Fonteneau, Collège McDonald (à Sainte-Anne-de-Bellevue), Fiducie Ernest-Labelle (à Saint-Laurent), Golf Elm Ridge, Golf Royal Montréal, Hôpital Douglas, Hôpital Louis-Hippolyte Lafontaine, Baie de Kassy's Cove, La Tannerie de Montréal, Les Cours Chelsea Est, Les Cours Chelsea Nord, Les Pères Capucins, Mont Saint-Antoine, Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal, Repos Saint-François d'Assise, Résidence Berthiaume du Tremblay, Six-Flags (La Ronde), Société en commandite C.R.L. (à l'île Bizard), Université de Montréal et Université McGill.

4- Description des événements déclarés à la DSP concernant la qualité de l'eau potable sur le territoire de l'île de Montréal

Un total de 44 événements⁵ concernant la qualité de l'eau potable a été déclaré à la DSP au cours de l'année 2007. De ce nombre, 14 événements ont mené à des résultats d'analyse hors norme par rapport au Règlement en vigueur alors que les 30 autres événements n'ont pas conduit à des résultats d'analyse hors norme (Tableau 1).

⁴ Les réseaux privés de distribution d'eau potable ont, au sein de leur entreprise ou de leur institution, un réseau interne de distribution d'eau potable qui relie entre eux leurs bâtiments et dont l'eau potable est distribuée à 20 personnes et plus.

⁵ Ce nombre d'événements ne tient pas compte des dépassements de la norme du plomb dans l'eau potable. Voir la section 5 à ce sujet.

Le nombre d'événements ayant conduit à des résultats d'analyse hors norme en 2007 est du même ordre que celui des dernières années. En effet, il y a eu 14 événements qui ont mené à des résultats d'analyse hors norme en 2007 alors qu'il y en a eu 9, 11 et 16 événements pour les années 2006, 2005 et 2004, respectivement.

4.1 Paramètres microbiologiques

Les paramètres microbiologiques concernés dans le dépassement des normes de qualité de l'eau potable sont les coliformes totaux (3 événements), les colonies atypiques (3 événements) et les coliformes fécaux (4 événements) (Tableau 1).

La présence de coliformes fécaux dans l'eau de quatre réseaux privés de distribution d'eau potable a d'ailleurs conduit à l'émission d'avis d'ébullition obligatoires (Tableau 1). Sur ces quatre réseaux, un seul est alimenté par un puits pour lequel des travaux de réparation ont dû être effectués afin de contrôler la source de la contamination. Cet avis d'ébullition a été d'une durée de 5 jours. Les trois autres réseaux privés sont, quant à eux, alimentés en eau par un réseau municipal de distribution d'eau potable. Après vérification auprès du responsable de ce réseau municipal, la qualité de l'eau distribuée par la municipalité était exempte de coliformes fécaux et respectait toutes les normes microbiologiques de qualité de l'eau potable du Règlement. Les échantillons prélevés pour le retour à la conformité ont d'ailleurs tous été conformes à la réglementation. Ces avis d'ébullition obligatoires ont été d'une durée moyenne de 4 jours.

Il y a eu 9 événements impliquant la présence de coliformes totaux dans l'eau potable, mais pour lesquels les normes microbiologiques ont été respectées (Tableau 1). Ces normes tiennent compte du nombre d'échantillons qu'un réseau de distribution d'eau potable doit prélever par mois (annexe 1 c) et 1 d) du Règlement⁶). Par conséquent, il se peut qu'il y ait un résultat d'analyse de présence de coliformes totaux sans toutefois qu'il y ait un dépassement de la norme. Ces résultats sont néanmoins déclarés à la DSP par les laboratoires d'analyse accrédités puisqu'ils ne peuvent pas savoir si les normes sont respectées ou non.

4.2 Paramètres physico-chimiques

Les paramètres physico-chimiques concernés dans le dépassement des normes de qualité de l'eau potable sont la turbidité (3 événements) et les trihalométhanes totaux (THM) (1 événement) (Tableau 1).

Il y a eu également 5 événements pour lesquels la norme pour les THM a été respectée. La norme pour les THM (80 µg/L) est une concentration moyenne maximale calculée sur quatre trimestres consécutifs, les laboratoires d'analyse déclarent donc tous les résultats de THM supérieurs à 80 µg/L. Il est possible d'obtenir auprès du MDDEP la concentration moyenne maximale sur quatre trimestres consécutifs pour un réseau de distribution d'eau potable afin de savoir si ce réseau de distribution d'eau potable respecte ou non la norme pour les THM.

⁶ L'annexe 1 c) du Règlement stipule que [...] s'« il est prélevé 21 échantillons d'eau ou plus sur une période de 30 jours consécutifs, 90 % au moins de ces échantillons doivent être exempts de bactéries coliformes totales ». L'annexe 1 d) du Règlement stipule que [...] s'« il est prélevé moins de 21 échantillons d'eau sur une période de 30 jours consécutifs, un seul de ces échantillons peut contenir des bactéries coliformes totales ».

4.3 Interventions préventives

Au cours de l'année 2007, la DSP a été avisée par des responsables de réseaux de distribution d'eau potable de 16 avis d'ébullition préventifs en raison de bris de conduites d'eau potable (7 événements) et de travaux sur les réseaux de distribution d'eau potable (9 événements) (Tableau 1). Le nombre moyen de jours en avis d'ébullition préventifs de 15 de ces 16 avis a été de trois jours. Un seul avis d'ébullition préventif a été d'une durée de 27 jours. Ce dernier avis a été émis en raison d'une baisse de pression d'eau dans certains secteurs à la suite de la fermeture d'une conduite d'eau potable principale de deux mètres de diamètre pour des travaux d'inspection de la conduite.

Tableau 1. Description des événements déclarés à la DSP concernant la qualité de l'eau potable sur le territoire de l'île de Montréal en 2007¹

Événements	Paramètres/ Interventions	Résultats		Avis		Déclarant ²
		Hors norme	Conforme	Obligatoire	Préventif	
1	Colonies atypiques	1				L
2	Travaux sur le réseau				Ébullition	R
3	Travaux sur le réseau				Ébullition	R
4	Trihalométhanes totaux		1			L
5	Coliformes totaux		1			L
6	Bris d'aqueduc				Ébullition	R
7	Coliformes fécaux	1		Ébullition		L-R
8	Colonies atypiques	1				L
9	Coliformes totaux		1			L
10	Coliformes totaux	1				L
11	Coliformes totaux	1				L
12	Trihalométhanes totaux		1			L
13	Coliformes totaux		1			L
14	Coliformes totaux		1			L
15	Coliformes totaux		1			L
16	Turbidité	1				L-R
17	Bris d'aqueduc				Ébullition	R
18	Bris d'aqueduc				Ébullition	R
19	Bris d'aqueduc				Ébullition	R
20	Bris d'aqueduc				Ébullition	R
21	Bris d'aqueduc				Ébullition	R
22	Bris d'aqueduc				Ébullition	R
23	Travaux sur le réseau				Ébullition	R
24	Travaux sur le réseau				Ébullition	R
25	Travaux sur le réseau				Ébullition	R
26	Travaux sur le réseau				Ébullition	R
27	Travaux sur le réseau				Ébullition	R
28	Travaux sur le réseau				Ébullition	R
29	Coliformes totaux	1				L
30	Coliformes totaux		1			L
31	Coliformes fécaux	1		Ébullition		L
32	Trihalométhanes totaux		1			L
33	Coliformes totaux		1			L
34	Coliformes totaux		1			L
35	Coliformes fécaux	1		Ébullition		L
36	Colonies atypiques	1				L
37	Coliformes totaux		1			L
38	Trihalométhanes totaux		1			L
39	Trihalométhanes totaux	1				L
40	Trihalométhanes totaux		1			L
41	Turbidité	1				L
42	Turbidité	1				MDDEP
43	Coliformes fécaux	1		Ébullition		L
44	Travaux sur le réseau				Ébullition	R
Total	44	14	14	4	16	

¹ Les dépassements de la norme du plomb dans l'eau potable en 2007 ne sont pas comptabilisés dans ce tableau. Voir la section 5 à ce sujet.² L = Laboratoire accrédité et R = Responsable de réseaux de distribution d'eau potable sur le territoire de l'île de Montréal.

4.4 Déclarations à la DSP des résultats d'analyse hors norme par les laboratoires et les responsables de réseaux de distribution d'eau potable

Le laboratoire qui effectue l'analyse et le responsable du réseau de distribution d'eau potable sont tenus, en vertu du Règlement, de déclarer les résultats d'analyse hors norme au directeur de santé publique de la région concernée. On constate au tableau 2 que sur les 14 événements ayant mené à des résultats d'analyse hors norme seulement 2 résultats d'analyse ont été déclarés par le laboratoire et le responsable du réseau de distribution d'eau potable. On note également que pour 11 résultats d'analyse hors norme, le laboratoire a été le seul déclarant ; les responsables de réseaux de distribution d'eau potable ayant omis de les déclarer à la DSP. Il y a eu un résultat d'analyse hors norme déclaré seulement par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)⁷. Les responsables de réseaux de distribution d'eau potable ont donc déclaré les résultats d'analyse hors norme dans une proportion de 14 % des cas ce qui est très faible compte tenu de l'obligation légale de leur part de les déclarer à la DSP.

Au tableau 2, on constate qu'il y a eu un peu plus d'événements ayant mené à des résultats d'analyse hors norme pour les réseaux privés (10 événements) que pour les réseaux municipaux de distribution d'eau potable (4 événements).

Sur les 51 réseaux de distribution d'eau potable en 2007, 12 réseaux de distribution d'eau potable (8 réseaux privés et 4 réseaux municipaux)⁸ ont été concernés par des dépassements aux normes de qualité de l'eau potable.

Tableau 2. Nombre d'événements ayant conduit à des résultats d'analyse hors norme selon le type de déclarant et le type de réseaux de distribution d'eau potable

	Réseaux privés	Réseaux municipaux	Total
Laboratoire	8	3	11
Laboratoire et responsable de réseaux	1	1	2
MDDEP	1	0	1
Total	10	4	14

⁷ Le formulaire requis accompagnant l'échantillon n'avait pas été utilisé.

⁸ Il est à noter qu'il peut y avoir plus d'un résultat d'analyse pour un même réseau de distribution d'eau potable.

5- Dépassements de la norme du plomb dans l'eau potable sur le territoire de l'île de Montréal en 2007

En 2005 et en 2006, des mesures ont été effectuées dans l'eau du robinet de résidences avec une entrée de service d'eau en plomb sur le territoire de l'île de Montréal. Les concentrations mesurées de plomb dans l'eau potable s'étaient alors révélées supérieures à la nouvelle norme québécoise de 10 µg/L de plomb après au moins 5 minutes d'écoulement, tout en demeurant plus faibles que l'ancienne norme de 50 µg/L en vigueur jusqu'en 2001. En 2007, la Ville de Montréal et les villes liées impliquées⁹ ont proposé de mesurer annuellement les concentrations en plomb dans l'eau du robinet de 50 résidences avec une entrée de service d'eau en plomb. Les concentrations de plomb mesurées en 2007 dans l'eau du robinet de près de 50 résidences avec une entrée de service d'eau en plomb¹⁰ dépassent la norme de 10 µg/L dans une proportion de 64 %, mais demeurent toujours inférieures à l'ancienne norme de 50 µg/L.

En 2007, la Ville de Montréal et les villes liées impliquées ont commencé leur plan de remplacement des entrées de service d'eau en plomb sur le territoire de l'île de Montréal qui devrait s'échelonner sur une période de 20 ans¹¹.

Récemment, la DSP a publié un rapport qui présente l'évaluation des risques à la santé du plomb dans l'eau potable pour les enfants âgés de moins de 6 ans qui habitent une résidence avec une entrée de service d'eau en plomb sur le territoire de l'île de Montréal (Beausoleil et Brodeur, 2007). Dans ce document, on y présente entre autres la problématique du plomb dans l'eau potable, les données de 2005 et de 2006 des mesures du plomb dans l'eau du robinet des résidences avec une entrée de service d'eau en plomb ainsi que les recommandations de santé publique et de la Ville de Montréal qui s'adressent spécifiquement aux enfants de moins de 6 ans et aux femmes enceintes, pour leur enfant à naître¹², qui habitent une résidence avec une entrée de service d'eau en plomb sur le territoire de l'île de Montréal. Ces recommandations ont été élaborées en tenant compte des concentrations de plomb mesurées dans l'eau du robinet de ce type de résidences de l'île de Montréal et ne devraient pas être appliquées d'emblée aux citoyens qui habitent ailleurs au Québec sans qu'on connaisse les concentrations de plomb présentes dans l'eau de leurs robinets.

⁹ On peut retrouver des entrées de service d'eau en plomb sur le territoire des arrondissements Ahuntsic-Cartierville, Anjou, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, LaSalle, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Outremont, Plateau-Mont-Royal, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Rosemont-La Petite-Patrie, Saint-Laurent, Sud-Ouest, Verdun, Ville-Marie et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, ainsi que dans les villes liées de Côte-St-Luc, Hampstead, Montréal, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal et Westmount.

¹⁰ L'appellation « résidences avec une entrée de service d'eau en plomb » fait référence aux « maisons d'après-guerre avec une entrée de service d'eau en plomb » et aux « résidences de moins de 8 logements construites avant 1970 avec une entrée de service d'eau en plomb ». Les « maisons d'après-guerre » sont définies comme des maisons unifamiliales construites entre 1940 et 1950 pour les besoins relatifs à la Seconde Guerre mondiale (Marchand, 1996).

¹¹ Soulignons qu'une entrée de service d'eau comprend une section privée, située entre la résidence et le robinet de service, et une section publique, située entre le robinet de service et le réseau d'aqueduc municipal situé sous la rue.

¹² Même si le niveau de plombémie n'a pas été estimé pour les femmes enceintes, la recommandation de santé publique destinée aux enfants âgés de moins de 6 ans est également appropriée pour elles et pour leur enfant à naître, compte tenu des mécanismes physiologiques qui entraînent un relargage du plomb dans la circulation sanguine lors de la grossesse et du fait qu'il est souhaitable de réduire au minimum l'exposition au plomb du fœtus.

Les citoyens qui habitent dans des résidences avec une entrée de service d'eau en plomb peuvent obtenir plus d'information auprès du personnel de la ligne Info-Eau et sur le site Internet de la Ville de Montréal¹³ pour les questions concernant les réseaux d'aqueduc, et auprès du personnel d'Info-Santé CLSC ou sur le site Internet de la DSP¹⁴ pour toute information relative à la santé.

¹³ Site Internet : <http://www.ville.montreal.qc.ca/eaupotable>

¹⁴ Site Internet : <http://www.santepub-mtl.qc.ca/eaupotable>

6- Conclusion

Au cours de l'année 2007, 44 événements¹⁵ concernant la qualité de l'eau potable ont été déclarés à la DSP. De ce nombre, 14 événements ont conduit à des résultats d'analyse hors norme par rapport au Règlement en vigueur alors que les 30 autres événements n'ont pas conduit à des résultats d'analyse hors norme (Tableau 1).

Le nombre d'événements ayant conduit à des résultats d'analyse hors norme en 2007 est du même ordre que celui des dernières années. En effet, il y a eu 14 événements qui ont mené à des résultats d'analyse hors norme en 2007 alors qu'il y en a eu 9, 11 et 16 événements pour les années 2006, 2005 et 2004, respectivement. La mise en vigueur du Règlement et les changements apportés aux réseaux municipaux de distribution d'eau potable ont contribué à améliorer la qualité de l'eau potable qui est distribuée à la population de l'île de Montréal.

En 2007, trois réseaux privés de distribution d'eau potable, alimentés en eau par un réseau municipal de distribution d'eau potable, ont eu des résultats d'analyse hors norme pour les coliformes fécaux. L'eau distribuée par le réseau municipal respectait toutefois toutes les normes microbiologiques de qualité de l'eau potable du Règlement. La présence de coliformes fécaux dans l'eau potable de ces réseaux privés pourrait s'expliquer par le fait que les méthodes décrites dans le document *Modes de prélèvement et de conservation des échantillons relatifs à l'application du Règlement sur la qualité de l'eau potable* (CEAEQ, 2005) n'ont pas été bien suivies. Toutefois, depuis le 1^{er} décembre 2007, les articles 44 et 55 du Règlement exigent l'obligation de compétence pour les personnes chargées du prélèvement d'eau à des fins d'analyse pour les installations privées (cette obligation de compétence existait déjà depuis le 1^{er} décembre 2005 dans le cas d'installations municipales). Les responsables de réseaux privés de distribution d'eau potable devront donc dorénavant s'assurer de la compétence du personnel chargé du prélèvement des échantillons d'eau et du respect des méthodes de prélèvement et de conservation des échantillons exigées en vertu du Règlement.

Finalement, la faible proportion de résultats d'analyse hors norme déclarés par les responsables de réseaux de distribution d'eau potable¹⁶ pourrait s'expliquer par le fait que plusieurs de ces réseaux ont été mis sous contrôle récemment¹⁷ par le MDDEP. Néanmoins, ils ont reçu une lettre avec nos coordonnées les informant de leur obligation à déclarer à la DSP les résultats d'analyse hors norme ou toutes autres situations pouvant affecter la qualité de l'eau potable.

¹⁵ Ce nombre d'événements ne tient pas compte des dépassements de la norme du plomb dans l'eau potable en 2007. Voir la section 5 à ce sujet.

¹⁶ La plupart des résultats d'analyse hors norme en 2007 sont déclarés uniquement par les laboratoires accrédités. Les responsables de réseaux de distribution d'eau potable ont en effet déclaré les résultats d'analyse hors norme dans une proportion de 14 % des cas ce qui est très faible compte tenu de l'obligation légale de leur part de les déclarer à la DSP.

¹⁷ Plusieurs nouveaux réseaux de distribution d'eau potable ont été mis sous contrôle par le MDDEP en 2006 et en 2007.

7- Références

Beausoleil, M. et Brodeur, J., 2007. Le plomb dans l'eau potable sur l'île de Montréal - État de situation et évaluation des risques à la santé. Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal.

CEAEQ, 2005. Modes de prélèvement et de conservation des échantillons relatifs à l'application du Règlement sur la qualité de l'eau potable. Centre d'expertise en analyse environnement du Québec.

Gouvernement du Québec, 2001. Règlement sur la qualité de l'eau potable.

Marchand, D., 1996. La maison de vétérans. Le langage des transformations. *Continuité*, 67: 27-29.

BON DE COMMANDE

QUANTITÉ	TITRE DE LA PUBLICATION (version imprimée)	PRIX UNITAIRE (tous frais inclus)	TOTAL
	Bilan des interventions relatives à l'eau potable sur le territoire de l'Île de Montréal en 2007	Coût 5\$	
	NUMÉRO D'ISBN (version imprimée)		
	ISBN : 978-2-89494-631-2		

Nom

Adresse

No	Rue	App.
Ville		Code postal

Téléphone

Télécopieur

Les commandes sont payables *à l'avance* par chèque ou mandat-poste à l'ordre de la
Direction de santé publique de Montréal

Veuillez retourner votre bon de commande à :

Centre de documentation
Direction de santé publique
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
1301, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2L 1M3

Pour information : 514-528-2400, poste 3646